

**Atelier de restitution de l'étude portant sur :
« La répression des crimes fauniques en RDC : comment
améliorer les poursuites judiciaires ? »**

Points saillants



Le 14 Août 2018 à la Maison de la France, à la Halle de la Gombe, à Kinshasa en République Démocratique du Congo, TRAFFIC a organisé, avec l'appui financier de l'Organe de gestion CITES du Royaume de Belgique et technique de JURISTRALE, un atelier de restitution de l'étude portant sur : « *La répression des crimes fauniques en RDC : comment améliorer les poursuites judiciaires ?* ».

L'objectif principal de l'atelier était de porter à la connaissance des magistrats les problèmes judiciaires des dossiers relatifs à la criminalité faunique et des potentielles solutions pour une bonne prise en charge à travers la restitution de l'étude.

Une quarantaine de participants environ ont pris part à cet atelier, constitués des Représentants de la Magistrature, de l'Organe de Gestion CITES de la RDC, de la Police, de TRAFFIC, d'AWF, de JURISTRALE et des organisations de la société civile.

A l'issue des travaux et des discussions qui s'en sont suivies, les recommandations suivantes ont été formulées afin d'aider à améliorer les poursuites judiciaires en matière de criminalité faunique :

- renforcer la capacité des Opj (Douanes, Police, etc.) et éco-gardes de l'ICCN;
- vulgariser et sensibiliser les magistrats sur les textes de lois relatifs aux crimes fauniques;
- recourir autant que possible à la procédure de flagrance;
- s'assurer que les affaires sont réellement portées devant les instances judiciaires;
- envisager comment mettre fin au déficit communicationnel entre différentes structures intervenant dans la chaîne de l'application de la loi;
- faire exécuter réellement les décisions et que les personnes condamnées purgent réellement leurs peines.

Fait à Kinshasa, le 14 août 2018

Les participants